

CARTE D'IDENTITE **uniquement sur Rendez-vous 05 53 60 84 00**

Les CNI en cours de validité au 1er janvier 2014 sont prolongées de 5 ans supplémentaires, si la personne était majeure lorsqu'elle a obtenu cette carte.

MAJEUR

	Première demande			Renouvellement		Perte ou Vol	
	Le demandeur n'a pas de passeport	Le demandeur a un passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans	Le demandeur a un passeport périmé depuis + de 5 ans	D'une CNI périmée depuis - de 5 ans	D'une CNI périmée depuis + de 5 ans	Le demandeur a un passeport valide	Le demandeur a un passeport périmé ou pas de passeport
CERFA	X	X	X	X	X	X	X
1 Photo	X	X	X	X	X	X	X
Carte d'identité				X	X		
Passeport		X			X	X	
Justificatif de domicile (récent)	X	X	X	X	X	X	X
Timbre fiscal (25€)						X	X
Copie intégrale acte de naissance	X		X		si le demandeur n'a pas de passeport valide		X
Déclaration de perte ou de vol						X	X

Un justificatif de Nationalité Française peut être demandé si le justificatif d'état civil présenté ne suffit pas à prouver la NF.

Pour un majeur hébergé sans justificatif de domicile nominatif	Attestation sur l'honneur signée de l'hébergeant + carte d'identité + justificatif de domicile récent de l'hébergeant.
Pour une femme divorcée	Jugement de divorce

Les timbres peuvent désormais être achetés de façon dématérialisée sur le site timbres.impots.gouv.fr